

Point de mire: La relation entre le contrôle des armements et le désarmement, et la paix

Point de mire s'adresse aux élèves du secondaire.

À Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, nous recevons fréquemment des lettres d'élèves qui nous demandent ce que nous faisons pour favoriser la paix.

Dans notre réponse, nous décrivons comment nous contribuons au règlement des conflits et aux activités de maintien de la paix par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies. Nous mentionnons aussi la recherche que nous faisons dans le domaine de la vérification du contrôle des armements et notre participation active aux négociations et discussions sur le contrôle des armements et le désarmement. Comme la plupart des gens, nous supposons qu'il y a un lien entre le contrôle des armements et le désarmement d'une part, et la paix d'autre part. Mais quel est ce lien, plus précisément? Est-ce que le contrôle des armements et le désarmement préviennent les guerres? Si oui, comment?

D'abord, quelques définitions.

Souvent, on a tendance à croire que les termes "contrôle des armements" et "désarmement" veulent dire la même chose. À strictement parler, ce n'est pas le cas.

Le contrôle des armements — on utilise parfois aussi les expressions "limitation des armements" et "réglementation des armements" — concerne les mesures qui limitent ou règlent la croissance des stocks d'armes, des forces militaires et des activités de soutien. Ces mesures peuvent comprendre des restrictions sur les quantités, les types, la mise à l'essai ou l'entraînement, le stationnement, l'acquisition et l'utilisation. Le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (PTBT) conclu en 1963, qui interdit les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, est un exemple d'accord de contrôle des armements. Le Traité de 1968 sur la non-prolifération (TNP), destiné à

empêcher que les armes nucléaires ne s'étendent aux pays qui n'en n'ont pas déjà, est un autre exemple.

Le terme "désarmement" s'applique à la réduction ou à l'élimination effectives des armements et (ou) des forces militaires. Le Traité de 1987 sur les forces nucléaires de portée intermédiaire (FNI), aux termes duquel les États-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à éliminer toutes leurs armes nucléaires d'une portée de 500 km à 5 500 km, est un exemple d'accord de désarmement.

Lorsque des armes ou du matériel doivent être démantelés ou détruits ou que des troupes sont démobilisées, on peut parler de désarmement. Sinon, il s'agit de contrôle des armements.

On pourrait penser que la relation entre le contrôle des armements et le désarmement — qu'on abrège en CAD — et la paix est évidente. Si les pays n'ont pas d'armes, ils ne peuvent faire la guerre. Mais, comme les définitions l'ont montré, les accords CAD n'éliminent pas toujours les stocks d'armes; parfois, ils les limitent tout simplement. De plus, à moins d'interdire les bâtons et les pierres, on peut raisonnablement supposer que des pays qui tiennent vraiment à faire la guerre y parviendront, même s'il y a des restrictions quant aux armes. Même le concept du "désarmement général et complet" préconisé par les Nations Unies permet aux pays de maintenir des forces militaires et des arsenaux suffisants pour assurer l'ordre chez eux. Est-ce que cela veut dire que le CAD n'a rien à voir avec la paix?

Pas vraiment. Les armes ne sont pas la seule cause de la guerre, mais elles peuvent en accroître le risque. Le renforcement de la capacité militaire peut éveiller la méfiance et créer des tensions susceptibles de déclencher les hostilités. La course navale aux armements entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne dans les années qui ont précédé la Première Guerre mondiale a probablement été l'une des causes de cette guerre. Si le pays A constate que

le pays B renforce son élément militaire, il peut penser que le pays B a l'intention de l'attaquer, et il peut décider de l'attaquer en premier.

Le CAD peut réduire les risques de guerre de diverses façons:

1. En accroissant la certitude en ce qui concerne la capacité militaire du pays en cause et ses intentions.

Le pays A peut ne pas avoir la certitude que le pays B renforce son élément militaire ou ignorer dans quelle mesure il le renforce. Les craintes sur lesquelles il base son attaque sont peut-être sans fondement. Les accords CAD qui renseignent davantage sur les niveaux des forces des autres pays et leurs intentions militaires peuvent réduire la méfiance. En outre, en limitant les niveaux des forces de part et d'autre, le CAD peut rassurer les pays quant à l'orientation des futurs développements militaires.

2. En assurant un équilibre militaire stable.

Le CAD peut créer des situations où les pays en cause ont des forces militaires de taille et de type à peu près équivalents. Les pays sont moins susceptibles de se faire la guerre si celle-ci risque fort d'aboutir à une impasse coûteuse.

Le CAD peut également réduire ou limiter le nombre d'armes "déstabilisatrices", c'est-à-dire qui accroissent le danger d'une attaque par surprise ou d'une attaque avancée en situation de crise. De l'avis de certains, les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) basés dans les silos sur terre sont plus déstabilisateurs que les missiles balistiques à bord de navires ou de sous-marins (SLBM) parce qu'ils sont des cibles faciles. En situation de crise, un pays pourrait être tenté de se servir d'abord de ses ICBM, parce qu'il craindrait que ces missiles soient détruits s'il ne les utilisait pas. Bon nombre font valoir que les accords qui encouragent les pays à stationner en mer plutôt que sur terre leurs missiles à longue portée contribuent à la stabilité.